

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0343

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Développement du compostage domestique - Attribution d'une subvention à l'association Les Compostiers pour son programme d'actions 2015

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havar, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0343**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Développement du compostage domestique - Attribution d'une subvention à l'association Les Compostiers pour son programme d'actions 2015**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2010-1798 du Conseil du 25 octobre 2010, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le programme de développement du compostage domestique 2010-2014. Ses modalités de mise en œuvre ont été précisées par délibération n° 2012-2785 du Conseil du 13 février 2012.

Cette action s'inscrit dans le plan communautaire de prévention des déchets 2010-2014, approuvé par délibération n° 2010-1369 du Conseil du 22 mars 2010, qui fixe comme objectif une diminution de 7 % des quantités d'ordures ménagères d'ici à 2014. La Communauté urbaine est lauréate de l'appel à projets de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Rhône-Alpes pour ce programme. La convention en cours avec l'ADEME prendra fin en décembre 2015.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine de Lyon soutient depuis 2011 l'action des Compostiers. Cette association lyonnaise est engagée dans le développement et la démocratisation du compostage en ville. Elle cherche à initier un changement durable des comportements des citoyens en faveur de cette pratique éco-citoyenne qu'est le compost. Elle bénéficie, de fait, d'une riche expérience sur la question du compostage à Lyon, d'un savoir-faire, d'une proximité avec les habitants et d'une bonne connaissance des enjeux et des freins au développement du compost sur le terrain. Ces compétences et ce rôle facilitateur dans la diffusion du compost en milieu urbain ont vocation à servir et à accompagner les politiques publiques de gestion des déchets. L'association intervient auprès des habitants et propose des conférences tout public, participe à des journées dans le cadre d'événementiels, crée et développe des outils pédagogiques, initie et développe la mise en place de sites de compostage partagé.

a) - Objectifs

La Métropole de Lyon s'inscrit dans la continuité des actions engagées par la Communauté urbaine de Lyon. Ainsi, l'association Les Compostiers qui contribue directement au développement du compostage domestique sur le territoire de la Métropole et, plus indirectement, à la sensibilisation des habitants à la réduction des déchets à la source, participe aux objectifs repris par la Métropole de Lyon et initiés par la Communauté urbaine en matière de réduction des déchets.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014

En 2014, l'association Les Compostiers a mis en œuvre le programme d'actions suivant :

1° - La participation à des opérations de sensibilisation au compostage en milieu urbain, afin de sensibiliser les habitants de la Communauté urbaine au compostage en animant 2 stands sur des manifestations locales et en organisant une journée portes ouvertes du compostage,

2° - La mise en place d'une formation de 20 guides composteurs supplémentaires dans les communes de la Communauté urbaine et l'animation du réseau constitué de 46 nouveaux et anciens guides composteurs avec l'animation d'une ½ journée réseau avec visites de sites,

3° - La mise en place 5 nouveaux projets de compostage partagés et le suivi des 8 projets initiés l'année précédente sur la convention 2014,

4° - L'animation du réseau et le suivi de 140 foyers équipés de lombricomposteurs et l'organisation de 3 autres sessions de formation au vermicompostage de 15 personnes chacune. Ces formations se sont adressées plus particulièrement aux foyers déjà équipés d'un lombricomposteur. Ces formations ont été gratuites pour leurs participants résidant dans la Communauté urbaine.

Par délibération n° 2014-4479 du 13 janvier 2014, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a attribué à l'association Les Compostiers une subvention de 35 000 € pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2014.

c) - Programme d'actions pour 2015

L'association Les Compostiers propose le programme d'actions suivant au titre de 2015 :

1° - Participation à des opérations de sensibilisation au compostage en milieu urbain, afin de sensibiliser les habitants de la Métropole de Lyon au compostage et organisation d'une journée portes ouvertes du compostage,

2° - Mettre en place 10 nouveaux projets de compostage partagés, assurer le rôle de ressource pour les 29 projets initiés sur les 4 précédentes conventions et nourrir une réflexion sur l'approvisionnement aux côtés de la Métropole.

Pour soutenir ce programme, il est proposé d'attribuer à l'association Les Compostiers, au titre du programme d'actions 2015, une subvention d'un montant de 35 000 € ;

Vu ledit dossier :

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association Les Compostiers pour la mise en œuvre du programme d'actions 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Les Compostiers définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 7211 - opération n° 0P25O2481.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.